

# DOSSIER DE CANDIDATURE

**à envoyer avant le**  
**vendredi 8 décembre 2017 :**

- **par courrier**

LE JOURNAL DE SAÔNE-ET-LOIRE  
(JSL EVENEMENTS)  
Trophées des Entreprises  
9, Rue des Tonneliers - BP 30134  
71104 CHALON-SUR-SAÔNE Cedex

- **par courriel**

[tropheesentreprise71@lejsl.fr](mailto:tropheesentreprise71@lejsl.fr)

## Participation gratuite

***Les membres du jury s'engagent à ne divulguer aucune information concernant les délibérations, ni le nom des lauréats, avant la cérémonie.***

CE DOSSIER COMPORTE 4 PAGES.

### Critères d'éligibilité :

---

- Les entreprises primées ne sont pas des filiales de grands groupes nationaux et internationaux.
- Les entreprises et entrepreneurs distingués ont obligatoirement leur siège en Saône-et-Loire et/ou y exercent l'essentiel de leur activité.
- Dans la mesure du possible sont primées des entreprises qui n'ont pas déjà reçu de nombreux prix : on cherche plus à mettre en avant des « révélations » que des « valeurs sûres et confirmées ».
- Les lauréats sont des patrons (actionnaires majoritaires/propriétaires de leur entreprise)
- Pour le trophée de l'international, 30% minimum du chiffre d'affaires doit être réalisé à l'international
- Pour les trophées « coup de cœur du jury », « innovation économique » et « meilleur espoir », les entreprises peuvent concourir dès leur première année d'existence
- La procédure : Afin d'alimenter le buzz et d'élargir le choix du jury, un appel à candidature sera fait aux lecteurs du Journal de Saône-et-Loire (206 000 lecteurs/jour), aux lecteurs de Ecodocs71 et aux internautes du site [www.lejsl.com](http://www.lejsl.com) (125 000 visites/jour).



## Le jury :

---

Pour procéder à la désignation des lauréats 2018 des **Trophées des Entreprises de Saône-et-Loire**, le jury se réunit dans les locaux du Journal de Saône-et-Loire

Les entreprises sont désignées lors de la réunion du jury, qui se compose de :

Frédéric BOUVIER, Directeur départemental du JSL (Président du jury) et un représentant par partenaire

Le jury se déclare libre, indépendant et souverain.

Les lauréats sont désignés à la majorité des membres présents du jury.

Le jury s'interdit de décerner un trophée conjointement à deux lauréats qui seraient arrivés ex-aequo.

**Une entreprise ne peut être lauréate deux années consécutives**

## Liste des trophées :

---

- **Trophée de l'innovation économique** : Entreprise qui peut aussi bien être primée pour une innovation dans la gestion de l'entreprise, que pour un produit innovant.
- **Trophée de l'innovation sociale** : Entreprise qui peut être primée pour une innovation sociale dans l'entreprise.
- **Trophée de l'environnement** : Entreprise qui a une activité dans l'environnement, le développement durable, etc.
- **Trophée de la transmission d'entreprise** : Transmission familiale ou à un employé
- **Trophée de l'international** : Entreprise qui a plus de 30% de son chiffre d'affaires à l'international, que ce soit à l'export ou grâce à ses filiales.
- **Trophée du « Made in Saône-et-Loire »** : Entreprise dont l'essentiel de la production et des effectifs sont implantés en Saône-et-Loire. Dont le savoir-faire ou le produit permet une valorisation et une mise à l'honneur du département.
- **Trophée de la responsabilité sociétale de l'entreprise** : Quel est l'impact de l'entreprise dans la société ? Quelle est sa politique en matière de recrutement (jeunes, seniors, diversité culturelle, etc.) ?
- **Trophée de la TPE de l'année** : Entreprise de 0 à 20 salariés qui a augmenté, au fur et à mesure des années, nombre de salariés et chiffre d'affaires en croissance.

- **Trophée du meilleur espoir** : Chef d'entreprise, jeune créateur ou repreneur d'entreprise (moins de 35 ans).
- **Trophée du chef d'entreprise de l'année** : Homme qui a prouvé son efficacité et ses compétences dans l'entreprise, qui a fait progresser son entreprise par rapport au chiffre d'affaires, mais pas seulement (exemple : salaires maintenus ou augmentés, emplois gardés malgré la crise dans le secteur, etc.).
- **Trophée de la femme chef d'entreprise de l'année** : Femme qui a prouvé son efficacité et ses compétences dans l'entreprise, qui a fait progresser son entreprise par rapport au chiffre d'affaires, mais pas seulement (exemple : salaires maintenus ou augmentés, emplois gardés malgré la crise dans le secteur, etc.).
- **Trophée coup de cœur du jury.**

## CHOISISSEZ VOTRE TROPHÉE (plusieurs choix possibles) :

- Innovation économique
- Innovation sociale
- Environnement
- Transmission d'entreprise
- International
- « Made in Saône-et-Loire »
- Responsabilité sociétale de l'entreprise
- TPE de l'année
- Meilleur espoir
- Chef d'entreprise de l'année
- Femme chef d'entreprise de l'année

## PRÉSENTEZ-VOUS :

<b>NOM DE L'ENTREPRISE</b>
----------------------------

<b>ACTIVITÉ</b>	<b>DATE DE CRÉATION</b>
-----------------	-------------------------

<b>NOM-PRENOM</b>	<b>TITRE</b>
-------------------	--------------

<b>ADRESSE</b>
----------------

<b>TÉL.</b>
-------------

<b>COURRIEL</b>
-----------------

<b>EFFECTIF</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
<b>CA</b>			
<b>CA INTERNATIONAL</b>			

## LES TEMPS FORTS À RETENIR :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## LA RAISON DE VOTRE CANDIDATURE :

.....

.....

.....

*Vous pouvez compléter ce dossier avec tout élément d'information qui vous paraît pertinent dans la limite de 2 pages soit 6 au total.*